



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil spécial 5 juillet 2016

SOMMAIRE

PREFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

Mission Coordination Interministérielle

- . Arrêté PREF-COOR- N°2016183-001 du 1er juillet 2016 portant suppléance du préfet des Pyrénées-Orientales
- . Arrêté PREF-COOR- N°2016183-002 du 1er juillet 2016 modifiant la délégation de signature accordée à M. Robert ROUX, Chef du Service des Ressources Humaines et des Moyens
- . Arrêté PREF-COOR- N°2016186-001 du 4 juillet 2016 modifiant la délégation de signature accordée à Mme Hélène GIRARDOT, directrice de cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales
- . Arrêté PREF-COOR- N°2016186-002 du 4 juillet 2016 portant délégation de signature à M. Joël PEREZ, chef de cabinet, adjoint au directeur de cabinet
- . Arrêté PREF-COOR- N°2016186-003 du 4 juillet 2016 portant délégation de signature à Mme Muriel SORIANO, chef du service interministériel de défense et de protection civile par intérim
- . Arrêté PREF-COOR- N°2016186-004 du 4 juillet 2016 modifiant la délégation de signature accordée aux responsables de centres de coût pour la gestion du budget globalisé de la préfecture

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture

Mission coordination interministérielle

Réf. : M-H Sauvageot

☎ : 04.68.51.67.60

ARRETE PREF-COOR- N°2016183-001
portant suppléance du préfet des Pyrénées-Orientales.

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, et notamment son article 45-I ;

VU le décret du 14 décembre 2015 nommant Mme Hélène GIRARDOT, sous-préfète, directrice de cabinet de la préfète des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret du 21 avril 2016 nommant M. Philippe VIGNES préfet des Pyrénées-Orientales ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1er : Mme Hélène GIRARDOT, sous-préfète, directrice de cabinet, est désignée pour assurer la suppléance du préfet des Pyrénées-Orientales, du 11 juillet 2016 au 12 juillet 2016.

ARTICLE 2 : M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture

Perpignan, le 1er juillet 2016

Le Préfet,



Philippe VIGNES



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

PREFECTURE

Mission coordination interministérielle

Réf. : M-H Sauvageot

☎ : 04.68.51.67.60

ARRETE PREF-COOR-N°2016183-002

**modifiant la délégation de signature accordée à M. Robert ROUX,
Chef du Service des Ressources Humaines et des Moyens.**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 21 avril 2016 nommant M. Philippe VIGNES préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral PREF-COOR-N°2016138-006 du 17 mai 2016 portant délégation de signature à M. Robert ROUX, chef du Service des Ressources humaines et des Moyens ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

A R R E T E

ARTICLE 1er : L'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé du 17 mai 2016 PREF-COOR-N°2016138-006 portant délégation de signature à M. Robert ROUX, chef du Service des Ressources humaines et des Moyens, est modifié ainsi qu'il suit :

" **ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Robert ROUX, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article précédent sera exercée, en ce qui concerne les attributions de leurs services respectifs, par :

- M. Thierry HOSTEIN, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef du bureau des ressources humaines et de l'action sociale ou, en son absence, par Mme Catherine BONNEIL, adjointe au chef de bureau ;

- M. François MAINAR, attaché, chef du bureau du budget et de la logistique ou, en son absence, par Melle Murielle MESTRES, adjointe au chef de bureau, et par Mme Michèle BATLLE pour son domaine de compétence ;

- M. Didier SARTRE, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, chef du bureau du courrier ou, en son absence, par Melle Marie-Hélène MESTRES, adjointe au chef de bureau. "

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

PERPIGNAN, le 1er juillet 2016

Le Préfet,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Vignes', with a horizontal line underneath the name.

PHILIPPE VIGNES

PREFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

PREFECTURE

Mission coordination interministérielle

Dossier suivi par : M-H SAUVAGEOT

☎ :04.68.51.67 60

ARRETE PREF-COOR- N°2016186-001
**modifiant la délégation de signature accordée à Mme Hélène GIRARDOT,
directrice de cabinet du préfet des Pyrénées-Orientales.**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 14 décembre 2015 nommant Mme Hélène GIRARDOT, sous-préfète, directrice de cabinet de la préfète des Pyrénées-Orientales ;

VU le décret du 21 avril 2016 nommant M. Philippe VIGNES préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral PREF-COOR-N°2016138-004 du 17 mai 2016 portant délégation de signature à Mme Hélène GIRARDOT, sous-préfète, directrice de cabinet ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture ;

A R R E T E

ARTICLE 1er : Les articles 9 et 10 de l'arrêté préfectoral susvisé du 17 mai 2016 portant délégation de signature à Mme Hélène GIRARDOT, sous-préfète, directrice de cabinet, sont modifiés ainsi qu'il suit :

" **ARTICLE 9** : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène GIRARDOT, directrice de cabinet, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article premier du présent arrêté, sera exercée, en ce qui concerne le service interministériel de défense et de protection civile par M. Joël PEREZ, attaché principal, chef de cabinet, adjoint au directeur de cabinet.

ARTICLE 10 : En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Hélène GIRARDOT, directrice de cabinet, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 2 du présent arrêté, sera exercée par M. Joël PEREZ, attaché principal, chef de cabinet, adjoint au directeur de cabinet, et en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, pour les

- actes et documents relatifs à l'exercice des fonctions de secrétariat ou de représentativité au sein des commissions électorales,
- récépissés de déclaration de candidature aux élections,

par Mme Audrey SARTRE-ALBASI, secrétaire administratif de classe exceptionnelle. "

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : M. le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

PERPIGNAN, le 4 juillet 2016

Le Préfet,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Vignes', with a horizontal line underneath.

Philippe VIGNES

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

PREFECTURE

Mission coordination interministérielle

Réf. : M-H Sauvageot

☎ : 04.68.51.67.60

ARRETE PREF-COOR- N°2016186-002

**portant délégation de signature à M. Joël PEREZ, chef de cabinet,
adjoint au directeur de cabinet.**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 21 avril 2016 nommant M. Philippe VIGNES préfet des Pyrénées-Orientales ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à M. Joël PEREZ, attaché principal, chef de cabinet, adjoint au directeur de cabinet, à l'effet de signer les correspondances courantes, les bordereaux d'envoi ainsi que les ampliations et copies conformes et documents relatifs aux attributions du chef de cabinet :

- affaires politiques et élections ;
- information du gouvernement, suivi des cultes, protocole ;
- décorations et distinctions honorifiques ;
- interventions, enquêtes administratives ;
- affaires réservées ;
- recherches dans l'intérêt des familles.

ARTICLE 2 : Délégation de signature est donnée à M. Joël PEREZ, chef de cabinet, dans le cadre de sa mission de suivi des dossiers sensibles du service interministériel de défense et de protection civile, en partenariat avec le chef de ce service.

ARTICLE 3 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Joël PEREZ, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article premier du présent arrêté sera exercée par Mme Audrey SARTRE-ALBASI, secrétaire administratif de classe supérieure, pour les :

- actes et documents relatifs à l'exercice des fonctions de secrétariat ou de représentativité au sein des commissions électorales,
- récépissés de déclaration de candidature aux élections.

ARTICLE 4 : M. le secrétaire général de la préfecture et Mme la directrice de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

PERPIGNAN, le 4 juillet 2016

Le Préfet,



Philippe VIGNES

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

PREFECTURE

Mission coordination interministérielle

Réf. : M-H Sauvageot

☎ : 04.68.51.67.60

ARRETE PREF-COOR- N°2016186-003

**portant délégation de signature à Mme Muriel SORIANO,
chef du service interministériel de défense et de protection civile par intérim.**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU l'ordonnance n° 59-147 du 7 janvier 1959 portant organisation générale de la Défense ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 83-321 du 20 avril 1983 relatif aux pouvoirs des préfets en matière de défense de caractère non militaire ;

VU le décret n° 85-1174 du 12 novembre 1985 modifiant le décret n° 83-321 susvisé ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 21 avril 2016 nommant M. Philippe VIGNES préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU la circulaire du Ministre de l'Intérieur n° 0363/C du 18 décembre 1987 ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation de signature est donnée à Mme Muriel SORIANO, attachée, chef du service interministériel de défense et de protection civile par intérim, en ce qui concerne les documents suivants :

- la correspondance courante relative à l'organisation et au fonctionnement de ce service,
- les accusés de réception et bordereaux d'envoi,
- les copies et extraits de documents,
- les affectations individuelles de défense,

à l'exception des arrêtés, documents comportant décision, ou mesures à implication budgétaire.

ARTICLE 2 : M. le secrétaire général de la préfecture et Mme la directrice de cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

PERPIGNAN, le 4 juillet 2016

Le Préfet,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Philippe Vignes', with a horizontal line underneath the name.

Philippe VIGNES

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

PREFECTURE

Mission coordination interministérielle

Réf. : M-H Sauvageot

☎ : 04.68.51.67.60

**ARRETE PREF-COOR-N°2016186-004
modifiant la délégation de signature accordée aux responsables de centres de coût
pour la gestion du budget globalisé de la préfecture.**

**LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES,
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée, relative aux lois de finances ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 21 avril 2016 nommant M. Philippe VIGNES préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral PREF-COOR-N°2016138-014 du 17 mai 2016 portant délégation de signature aux responsables de centres de coût pour la gestion du budget globalisé de la préfecture ;

SUR proposition de M. le secrétaire général de la préfecture,

A R R E T E

ARTICLE 1er : Les articles 2 et 3 de l'arrêté préfectoral susvisé du 17 mai 2016 portant délégation de signature aux responsables de centres de coût pour la gestion du budget globalisé de la préfecture sont modifiés ainsi qu'il suit :

" **ARTICLE 2** : En cas d'absence ou d'empêchement des responsables désignés à l'article 1er, la délégation consentie sera exercée, conformément aux instructions qu'ils auront données, et dans la limite d'un montant de 1 500 €, par les personnes ci-après :

- | | |
|--------------------------------|---|
| - Centre "préfet" (résidence): | Mme Catherine MONTAGNANI,
M. Olivier THEPENIER,
M. Jean-Louis RICART, |
| - Centre "secrétaire général" | Mme Lydie NESNAS, |

- Centre "sous-préfet de Céret" : M.Roger GOUTH, secrétaire général de la sous-préfecture ou, en son absence, Mme Michèle PAYRO,
- Centre "sous-préfet de Prades" : M. Pierre LOPEZ, secrétaire général de la sous-préfecture ou, en son absence, Mme Catherine LAFORGUE,
- Centre "directeur de cabinet" : M. Joël PEREZ, chef de cabinet,
- Centre "ressources humaines" : M.Thierry HOSTEIN, chef du bureau des ressources humaines et de l'action sociale, Mme Catherine BONNEIL (politique voyage du ministère de l'intérieur)
- Centre "moyens":
 - M. François MAINAR, chef du bureau du budget et de la logistique, ou Melle Murielle MESTRES, adjointe, ou Mme Michèle Batlle,
 - M. Didier Sartre, chef du bureau du courrier, ou Mme Marie-Hélène MESTRES, adjointe ;
- Centre "transmissions/informatique": M.Thierry VIRGILLE (secteur "informatique").

ARTICLE 3 : En ce qui concerne le BOP 333, délégation de signature est donnée à M. Robert ROUX, chef du service des ressources humaines et des moyens.

En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, la délégation consentie sera exercée, à l'exception des lettres ou bons de commande d'un montant supérieur à 1500€, par M. François MAINAR, chef du bureau du budget et de la logistique, Melle Murielle MESTRES, adjointe, ou Mme Michèle BATLLE. "

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : M. le secrétaire général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

PERPIGNAN, le 4 juillet 2016

Le Préfet,



Philippe VIGNES